

HORIZON

Réforme LPP 21:
transformer l'essai

p.2

GOVERNANCE

Un engagement
global

p.6

GRAND ENTRETIEN

Blaise Matthey

« C'est une fierté
d'avoir anticipé
la dimension que
prendrait le 2^e pilier
en Suisse »

p.4

Bleu Horizon

#17



Réforme LPP 21: transformer l'essai

Depuis dix ans, les discussions se succèdent dans le but d'aboutir à une réforme des 1^{er} et 2^e piliers acceptable pour le peuple suisse. Après l'échec de la votation «Prévoyance Vieillesse 2020» en septembre 2017, le Conseil fédéral a découpé le projet de réforme en deux : AVS 21 et LPP 21. Tandis que le projet AVS 21 suit son propre cheminement, fin 2020, l'exécutif transmet au Parlement le projet LPP 21 dont le contenu repose sur une solution proposée par les partenaires sociaux. Cette nouvelle tentative de réforme va-t-elle aboutir ? Le contexte de la crise sanitaire va-t-il jouer un rôle ? Une seule certitude : des réformes s'imposent. Explications.

Il faut se rappeler que le 24 septembre 2017, les Suisses ont dit non à la réforme «Prévoyance Vieillesse 2020» (52,7% de non) qui leur avait été proposée. Il s'agissait d'une proposition de réforme globale qui regroupait les deux piliers : l'AVS et la LPP. L'analyse de la votation a révélé qu'une des causes du refus par le peuple était la complexité du projet liée au regroupement des deux piliers. Le Conseil fédéral a décidé de réduire le spectre de la réforme en la découpant en deux, l'une dédiée à la réforme du 1^{er} pilier, appelée AVS 21, et l'autre dédiée à la prévoyance professionnelle, le 2^e pilier, appelée LPP 21. Par ailleurs, les objectifs suivants ont été jugés nécessaires dans le cadre de la réforme : garantir les rentes, renforcer le financement et améliorer la couverture des personnes avec des bas salaires ou travaillant à temps partiel. Les organisations faïtières nationales des partenaires sociaux ont été invitées à formuler une proposition d'adaptation de la LPP. L'Union patronale suisse (UPS), Travail.Suisse et l'Union syndicale suisse (USS) ont abouti et formulé une proposition, celle du compromis appelée «partenaires sociaux». De son côté, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a également présenté une solution. Plusieurs autres organisations ont aussi formulé des alternatives. En

novembre 2020, le Conseil fédéral a annoncé vouloir s'appuyer sur le projet des partenaires sociaux pour la réforme de la LPP 21 et l'a ainsi transmis au Parlement. Le Conseil fédéral a estimé que les propositions alternatives ne remplissaient pas l'un des principaux objectifs de la réforme : la garantie du niveau des rentes. Depuis février dernier, les débats ont démarré au Parlement et notamment au Conseil national qui, à l'unanimité, a confirmé la nécessité d'une réforme.

Le pourquoi de la réforme

Selon plusieurs analyses internationales, le système de prévoyance de la Suisse fait partie des meilleurs systèmes au monde et le but de cette réforme est justement de le pérenniser. Toutefois, aujourd'hui, certains paramètres (comme le taux de conversion) ne sont plus conformes aux réalités et nécessitent d'être adaptés.

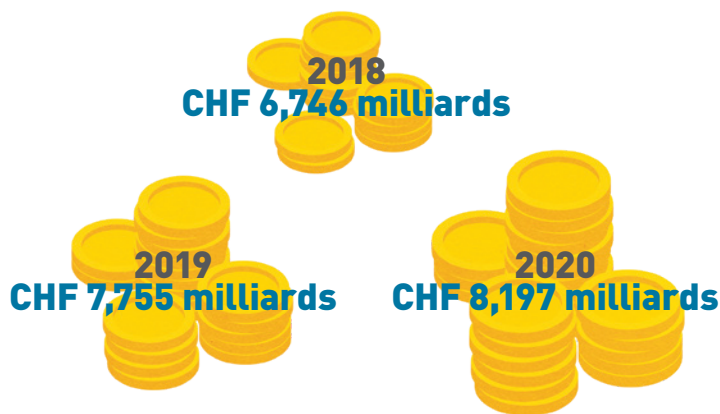
Rappelons que l'augmentation de l'espérance de vie, dont il faut se réjouir, entraîne des déséquilibres financiers en raison du versement des prestations pendant une durée plus longue. Il faut dire aussi que la stabilité financière de la LPP, système de capitalisation, est liée à l'évolution des marchés financiers et dans le contexte des taux d'intérêt bas, la tendance est à la baisse. Enfin, il convient d'intégrer les évolutions sociétales, la diversité

des parcours et d'améliorer la couverture des travailleurs à temps partiel, en particulier celle des femmes et celle des bas salaires.

Le contenu de la réforme

Le compromis porte sur les points suivants :

- Réduire le taux de conversion des rentes à 6%, aujourd'hui à 6,8% dans le but de pérenniser les rentes sur le long terme (voir *Bleu Horizon* #05 mars 2018, *Comprendre le taux de conversion en six questions*).
 - Réduire de moitié la déduction de coordination. Aujourd'hui, la déduction se monte à 7/8 de la rente maximale AVS, soit CHF 25 095.-. Elle sera portée à CHF 12 548.- permettant ainsi d'augmenter le salaire assuré et d'améliorer dans le même temps la couverture des bas salaires.
 - Rééchelonner les bonifications de vieillesse. Les bonifications de vieillesse sont financées par l'employeur et l'employé. Aujourd'hui, elles sont appliquées selon l'âge de l'assuré. Il existe quatre niveaux. La réforme en prévoit seulement deux, soit 9% pour les personnes âgées entre 25 et 44 ans et 14% pour les personnes de plus de 45 ans. L'objectif est de mieux répartir le financement de l'épargne au cours des quarante ans de cotisation et de supprimer le surcoût existant pour les personnes de 55 ans et plus.
 - Mesures de compensation. À noter que durant la phase de transition (15 premières cohortes après l'entrée en vigueur de la réforme), des compensations financières sous la forme d'un supplément de rente (allant de CHF 200.- à CHF 100.- par mois à vie) seront prévues pour atténuer les baisses de rente. Le financement sera assuré par une cotisation de 0,5%, prélevée sur les salaires AVS.
- Les deux projets de réforme sont maintenant au cœur de la mêlée parlementaire.



Un bilan en hausse

Le bilan de la CIEPP a augmenté en 2020. Il est en hausse de plus de +5,7% de francs. Les deux principales raisons sont la performance réalisée sur les placements (+3,70%) et le cash-flow positif.

Frais administratifs
CHF 310
par assuré



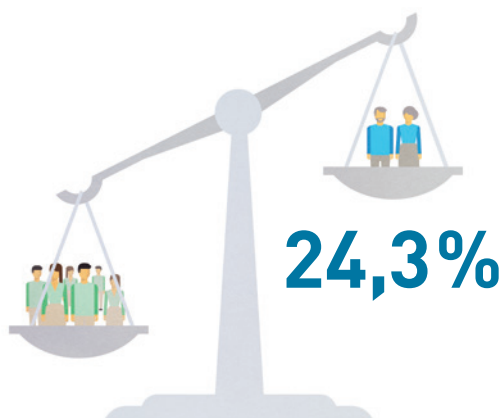
Frais administratifs

En 2020, les frais administratifs moyens de la CIEPP s'établissent à CHF 310 par assuré ou par rentier. Selon l'étude Swisscanto (*), la moyenne des frais administratifs généraux de l'ensemble des caisses est de CHF 335. Pour les caisses de pension d'employeurs privés, les frais moyens se montent à CHF 336 pour une moyenne de 2912 destinataires.

Le poids des pensionnés est très faible à la CIEPP

Parmi les nombreux indicateurs liés à la structure d'une caisse, outre le rapport démographique, le rapport «Capitaux de prévoyance des pensionnés + provisions techniques / total de l'actif» est une donnée intéressante.

À la CIEPP, ce rapport est faible, soit 24,3% (exercice 2020).



Luc Abbé-Decarroux
Vice-président de la CIEPP

Reste jeune de bonne heure pour le rester longtemps

En clair : un corps et un esprit sains dans un environnement qui l'est tout autant nous permettent d'espérer rester pimpants longtemps.

Au-delà de la joie de vivre, cela demande résolution, effort et persistance, soit une attitude qui tend durablement vers l'équilibre. Tout un programme ! L'existence n'est en effet pas un long fleuve tranquille même si, en dépit de la crise que nous traversons, nous avons aujourd'hui une qualité de vie et un confort globalement supérieurs par rapport à hier, et bien meilleurs qu'avant-hier.

Les enjeux ne manquent certes pas, surtout en matière économique, sociale et environnementale. La réforme de la prévoyance vieillesse peine à trouver le compromis nécessaire à son acceptation. De même, la gestion des avoirs de prévoyance par les institutions est critiquée dans ce qui l'opposerait à l'objectif climatique 2050. Les clivages s'exacerbent et on oublie, au-delà des apparences, que les oppositions ont des points qui les relient, que chacune a besoin de l'autre, l'écologie de l'économie et vice versa.

La CIEPP a 60 ans. Comme qui dirait, elle ne les fait pas. Pareille à l'alpiniste qui progresse sur sa voie, elle a su rester attentive à ce qui l'entoure et s'équiper de ce qui, ni plus ni moins, est nécessaire afin de ne pas risquer sa capacité à servir en toutes circonstances et en tout temps ses promesses. En matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG) notamment, elle a conçu une politique qui n'exclut pas, ne s'oppose pas à l'économie mais l'accompagne en privilégiant l'engagement actionnarial.

Merci à vous qui lui faites confiance, qui œuvrez quotidiennement pour elle, qui la conduisez en partenaires responsables et merci à ses associations fondatrices qui l'imaginent comme au premier jour. Bonne lecture et vive la CIEPP!

* Swisscanto – Étude sur les caisses de pension en Suisse en 2020.

Les fondatrices

A l'occasion de l'anniversaire de la CIEPP, qui a fêté le 14 décembre dernier ses 60 ans, *Bleu Horizon* a rencontré Blaise Matthey, l'actuel secrétaire général de la FER et directeur général de la FER Genève pour nous parler du bilan de la CIEPP et de ses perspectives d'avenir. Entretien.

Propos recueillis par Christine Esseiva



Blaise Matthey

Secrétaire général de la FER
Directeur général de la FER Genève

La CIEPP a fêté ses 60 ans le 14 décembre dernier.

Aujourd'hui, son bilan a dépassé les 8 milliards. Elle gère plus de 10 000 affiliés, 45 000 assurés et 6600 pensionnés. Qu'est-ce que ce bilan vous inspire ?

C'est une fierté d'avoir anticipé la dimension que prendrait le 2^e pilier en Suisse. Je ne vous rappelle pas toute l'histoire de sa constitution qui a été relativement complexe mais il y a eu deux grandes phases : la constitution de la caisse dans les années 1960 – j'ai encore le souvenir de ses 50 ans – et la mise en place dans les années 1970 du concept des trois piliers, qui allait devenir obligatoire pour la population suisse, à la suite de diverses votations populaires qui ont permis de le valider. Ce système existait déjà, mais n'était pas généralisé ni voulu par tous. [...]

Les débats sur la structure de la prévoyance vieillesse et ses équilibres ont traversé les dernières décennies et soixante et un ans après, indépendamment de la CIEPP, la sécurité sociale les connaît toujours.

Ce qui a changé, c'est d'abord l'évolution de la croissance économique qui est déterminante pour constituer une épargne, ensuite la démographie, avec le vieillissement de la population et l'augmentation de son espérance de vie et aussi, en toile de fond, la mondialisation qui a fait que les marchés se sont déplacés et globalisés. L'économie mondiale contribue à nos retraites plus qu'à l'origine. Cela dit, le 2^e pilier étant investi dans l'économie nationale, elle-même exportatrice, il ne faut pas opposer l'une à l'autre.

Pour ce qui est de la CIEPP, son modèle se base sur un principe de capitalisation, de solidarité et de communauté. C'est ce que l'on appelle une institution commune. L'idée au sein de ce groupe d'entreprises est de partager et de mutualiser les risques. En Suisse, ce système n'est pas très bien compris, sans doute parce qu'il existe peu d'institutions de cette nature, ces mutuelles du 2^e pilier. C'est une caractéristique tout à fait exceptionnelle, très sociale, qui s'inscrit dans les valeurs portées par la Fédération des entreprises romandes Genève. Rappelons que la fédération est née dans la crise des années 1930 marquée par la récession économique et des tensions sociales très vives. Elle a voulu inscrire son action dans le dialogue social et la mise sur pied d'institutions de nature à apporter des réponses concrètes aux difficultés de l'époque. La création de la CIEPP, bien plus tard, correspond à cette philosophie générale. On la retrouve dans la charte de l'institution qui, tout en ayant sa gouvernance propre, œuvre dans la conti-

nuité d'une combinaison de l'économie et du social chère à la FER.

Concernant la CIEPP, je suis particulièrement fier de voir que son modèle a répondu à une réelle demande sur le marché, et en particulier à celle des PME. Elle a su aussi s'adapter à celui-ci à chaque fois sans renier ses fondamentaux. La caisse a su démontrer que ce modèle avait du sens.

La force de la CIEPP est aussi d'avoir réussi à rassembler suffisamment de PME autour de son modèle de prévoyance. Cet ensemble s'est construit autour d'une communauté plus vaste que celle de la FER. On s'est, au fond, mutuellement apporté. C'est ce que les chefs d'entreprise souhaitent : avoir une solution globale pour les questions de prévoyance qui constituent un élément essentiel de la gestion des ressources humaines, autant qu'une obligation légale. Ils ont d'ailleurs aussi tout intérêt à ce que la CIEPP reste forte s'ils veulent diminuer les frais de gestion, garantir un rendement suffisant et pérenniser le modèle. C'est une grande fierté, certes, mais aussi une grande responsabilité parce que l'argent épargné lui est confié pour être restitué sous forme de rente ou de capital à l'issue de la carrière professionnelle. La CIEPP a vraiment une grande responsabilité pour le gérer correctement et elle y veille constamment.

Le Conseil de fondation de la CIEPP est composé paritairement. Comment voyez-vous l'évolution du partenariat social ?

Ma conviction profonde est que le 2^e pilier, qui est un système excellent et solide, doit avoir une représentation des partenaires sociaux pour qu'on puisse encore le légitimer. Je rappelle que ce sont les cotisations des employeurs et des employés qui l'alimentent. Il est donc nécessaire qu'ils le surveillent. On peut concevoir les choses complètement différemment, avec d'autres types de contrôle, notamment administratifs, qui d'ailleurs existent déjà, mais la crise sanitaire montre qu'il faut des corps intermédiaires, que ce

soit des associations patronales ou des syndicats. Autrement, il n'est plus possible d'avoir des relais et de faire des synthèses basées sur les faits et la connaissance. J'ai toujours dit que je ne me réjouissais pas de l'affaiblissement des syndicats parce que cela complexifie le dialogue et que cela déresponsabilise, de même que les syndicats ne se réjouissent pas de la multiplicité des organisations patronales ou de leur éclatement. Je ne suis pas un nostalgique du passé. Je crois à la dynamique des ensembles et à leur obligation de correspondre à leur temps. S'ils s'affaiblissent, c'est souvent parce qu'ils refusent cette évidence. Une fédération comme la nôtre a considérablement évolué dans sa gestion qui est celle d'une entreprise moderne, avec exactement les mêmes principes de conduite. À défaut, elle ne pourrait pas représenter ses membres et leur fournir des services de qualité. Il s'agit cependant d'une association à but non lucratif, ce qui la distingue des acteurs traditionnels du marché.

« C'est une fierté d'avoir anticipé la dimension que prendrait le 2^e pilier en Suisse. »

Pour que le partenariat social fonctionne, il faut des partenaires solides et organisés des deux côtés de la table.

Certes, il n'est plus celui que nous avons connu. Les taux de syndicalisation baissent régulièrement. Les associations professionnelles et économiques voient parfois leur rôle remis en cause. C'est la conséquence de l'individualisation de notre société et de son étatisation. Les tensions sont aussi plus vives. Je constate cependant que les représentants des syndicats, comme ceux du patronat, prennent à cœur leurs obligations dans le cadre de la gestion des institutions de prévoyance. Je pense donc qu'il est essentiel que les partenaires sociaux demeurent des acteurs de la gestion du 2^e pilier. Même si leur présence est

contestée pour des questions de représentativité, elle n'est pas exclusive et elle a l'avantage d'être structurée, ainsi que d'offrir une base solide et connue pour la gouvernance du 2^e pilier.

En quoi l'investissement durable est-il un axe prioritaire dans le développement de la CIEPP à vos yeux ?

Il faut exercer toute la diligence possible pour veiller à la durabilité globale des investissements tout en étant conscients des limites de l'exercice, quels que soient l'attention dont les organes font preuve et les conseillers dont on s'entoure. La CIEPP a toujours eu une attitude très responsable – son modèle d'institution commune en est le fondement – mais on ne peut pas non plus lui demander de se substituer à des organismes de contrôle étatiques, paraétatiques, à la responsabilité individuelle des entreprises et à la réalité économique comme le fonctionnement de certains États ou l'évolution des marchés financiers.

Les institutions de prévoyance n'ont pas pour rôle de réguler l'ensemble des investissements. Elles font au mieux pour aller chercher des vecteurs de croissance que tous les autres vont chercher sans jamais perdre le sens des valeurs à défendre. Je rappelle que ce sont des retraites qui doivent être, in fine, payées et que les assurés attendent des institutions des investissements responsables, pérennes et rentables.

La CIEPP fait partie des plus grandes caisses en Suisse. Le marché de la LPP est extrêmement concurrentiel, quels vont être les principaux enjeux dans le futur ?

La réduction du nombre des caisses de pension était attendue. Cette tendance générale se confirme pour la bonne et simple raison qu'il faut une masse critique pour avoir un équilibre général et pérenniser les investissements, autant que pour en assurer une gestion aussi rationnelle et performante que possible.

Associations fondatrices

La CIEPP a été fondée par la FER et ses six organisations professionnelles romandes.



Fédération des
Entreprises
Romandes



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève



Fédération des
Entreprises
Romandes
Neuchâtel



Fédération des
Entreprises
Romandes
Valais



Fédération des
Entreprises
Romandes
Arc jurassien



FPE
Fédération Patronale
et Economique



UPCF
Union Patronale du Canton de Fribourg
Freiburger Arbeitgeberverband

Le phénomène de concentration n'est pas propre au 2^e pilier. Il s'observe un peu partout, adossé aux possibilités des technologies de l'information.

Faire partie des 15 plus grandes caisses de Suisse est un élément plutôt rassurant pour les PME qui représentent l'essentiel des affiliés de la CIEPP car cela permet de pouvoir les défendre, autant que d'avoir un dialogue équilibré avec les institutions de gestion mobilière et immobilière.

La concentration va sans doute se poursuivre. Les caisses vont devoir continuer à s'adapter et à investir, en particulier dans le domaine numérique. Ce sont des enjeux majeurs en matière de compétitivité mais aussi d'organisation de l'institution et de relation avec les affiliés et les assurés.

Comment voyez-vous l'évolution de la CIEPP ces prochaines années ?

Je suis très optimiste pour la CIEPP. Elle va continuer à évoluer, tout en préservant les valeurs sur lesquelles elle s'appuie depuis plus de soixante ans.

→ Lire la version longue
<https://ciepp.ch/web/ciepp>

Un engagement global

Dans l'exercice de sa mission, à savoir offrir à long terme les meilleures prestations de prévoyance professionnelle à des conditions optimales, la CIEPP endosse des responsabilités sociales et environnementales au niveau de sa gouvernance, de sa politique d'investissements et dans ses actes quotidiens. En tant qu'investisseur responsable, la CIEPP agit sur quatre axes : l'analyse de ses investissements au regard des critères ESG (environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance), le vote lors des assemblées générales et le dialogue avec les entreprises dont elle est actionnaire pour influencer leurs orientations stratégiques et les mesures concrètes que celles-ci adoptent en fonction des critères ESG. En ce qui concerne ses investissements dans l'immobilier, la CIEPP prend des mesures énergétiques et sociales dans ses projets de construction et de rénovation. Tour d'horizon sous l'angle des investissements mobiliers.

La responsabilité sociale est l'engagement que prend durablement une entreprise quant à sa gestion des impacts sociaux, environnementaux et économiques. Dans ce contexte, les critères ESG s'efforcent de mesurer la durabilité de leur secteur d'activité, c'est-à-dire la capacité à répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations à venir.

Avec le fonds Achillea, la CIEPP pourra exercer ses droits de vote sur 70% de son portefeuille d'actions.

Aujourd'hui, les institutions de prévoyance intègrent ces exigences sur une base volontaire, le législateur n'étant pas intervenu sur le sujet. Il faut reconnaître que celui-ci, en particulier pour la question environnementale, ne repose pas encore sur des métriques homogènes et unanimement reconnues par le monde de la finance. Néanmoins, la responsabilité fiduciaire des institutions les incite de plus en plus à tenir compte, dans la gestion des actifs de leurs assurés et de leurs pensionnés, des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elles s'unissent d'ailleurs à travers des

pools pour exercer cet engagement et déployer leur politique ESG.

Vers une réglementation

Le défi est de taille et la thématique complexe dès lors que les choix qui en découlent ne sont pas binaires. Une mesure environnementale trop radicale, par exemple l'obligation d'exclure au sein du portefeuille d'une caisse de pension un titre jugé trop émetteur de CO₂, aura des effets brutaux sur les emplois et sur la société. La question ESG flirte aussi avec les valeurs et les réalités de chacun d'entre nous. Cela étant dit, les choses avancent. Ainsi, une norme européenne appelée « taxonomie » a vu récemment le jour. Celle-ci définit les domaines et conditions à respecter pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Même si cette norme ne s'applique pas directement en Suisse, elle permet de se faire une opinion plus explicite sur la durabilité des investissements. En Suisse, de nombreuses institutions financières réalisent volontairement des écobilans de leur portefeuille en coordination avec les normes internationales les plus éprouvées. En 2020, le Conseil fédéral a adopté un rapport et des lignes directrices sur le développement durable dans le secteur financier.

La CIEPP a participé de manière volontaire aux deux tests Pacta (voir encadré), celui de 2017 en tant que

pilote ainsi que celui de 2020. Il ressort que, globalement, l'exposition des portefeuilles de la CIEPP se situe dans une fourchette haute, comparée à d'autres institutions de prévoyance ayant participé à ces mesures (à relever que 106 caisses de pension représentent environ 7% des institutions de prévoyance suisses).

Le rapport Patca 2020 relève toutefois que « l'alignement d'un portefeuille financier sur des objectifs climatiques n'assure pas une réduction des émissions. La réduction effective des émissions peut être fonction de facteurs indépendants des décisions d'investissement. L'engagement est une option à explorer pour améliorer la situation et l'impact. Des recherches académiques sont en cours pour analyser le lien entre des initiatives climatiques au niveau des marchés financiers et leur impact sur la réduction effective des émissions. » L'engagement est l'action privilégiée par la CIEPP pour notamment contribuer à réduire les émissions de CO₂.

Parallèlement à cette étude, la commission mobilière de la CIEPP effectuée, depuis 2017, une analyse des risques ESG en passant en revue toutes ses positions en actions. En fonction des critères de durabilité et des priorités fixées, la CIEPP oriente le dialogue au travers de son partenaire Ethos, notamment à l'intention des entreprises sujettes à controverse.

Dialoguer et encourager le changement

Depuis 2011, la CIEPP fait partie du consortium Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) de la Fondation Ethos. Elle a participé en 2016 à la création, avec d'autres caisses de pension, à l'Ethos Engagement Pool International (EEP International). L'action de ces groupements d'actionnaires est nécessaire. La CIEPP aurait en effet des difficultés à engager seule le dialogue en direct avec les nombreuses entreprises détenues dans son portefeuille. La taille de ces pools (EEP Suisse = CHF 250 milliards de francs et



EEP International = CHF 190 milliards de francs) permet en outre d'influencer plus fortement les stratégies des entreprises sur les sujets ESG. Les expériences menées au travers de l'EEP Suisse et de l'EEP International le montrent : engager le dialogue avec les sociétés à travers des actions concertées et voter lors des assemblées générales permettent à la CIEPP d'exercer sa responsabilité d'actionnaire et d'influencer de manière significative le positionnement ESG des entreprises.

De la parole aux actes

Parmi les exemples concrets de l'engagement international dans le domaine climatique, il convient de mentionner l'initiative Climate Action 100+ à laquelle participe la CIEPP au travers d'un groupement international d'actionnaires d'une ampleur inédite (plus de 500 investisseurs représentant plus de 54 trillions de dollars). Le dialogue avec les conseils d'administration des principales entreprises émettrices de gaz à effet de serre a conduit à des engagements d'atteindre zéro émission de CO₂ d'ici à 2050.

En Suisse, la CIEPP a pris une part décisive à de nombreux échanges opérés par Ethos avec les conseils d'administration des deux plus grandes sociétés émettrices de CO₂. Celles-ci ont ainsi accepté de soumettre de manière volontaire leur stratégie climatique à un vote consultatif.

La CIEPP s'est également mobilisée sur le critère social de l'ESG. C'est ainsi

qu'elle a soutenu, au travers de l'EEP International, la Workforce Disclosure Initiative, avec l'objectif d'accroître la transparence en matière de gestion du capital humain. Le groupement a également participé à des actions contre l'exploitation des travailleurs migrants dans les Émirats arabes unis et contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises européennes du secteur technologique.

Convaincre et engager

L'exercice des droits de vote est aussi un moyen pour la CIEPP d'orienter la politique ESG des entreprises dont elle est actionnaire. En 2020, la CIEPP a exercé ses droits de vote sur 164 sociétés suisses. Au total, elle a statué sur plus de 3264 résolutions et 18% des objets en votation ont été refusés. Ils se réfèrent principalement aux rémunérations des instances dirigeantes et à l'élection des membres du conseil d'administration et de comités ad hoc (voir le rapport complet sur l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés suisses sur le site internet de la CIEPP).

La CIEPP exerce également sa responsabilité d'actionnaire sur la majorité des actions européennes qu'elle détient en direct. Le vote à l'international a été renforcé cette année grâce à la création du fonds Achillea, entièrement dédié à la CIEPP, contenant toutes ses actions nord-américaines. D'une taille de 900 millions de francs, il s'agit de son plus important véhicule de placement. Avec le fonds

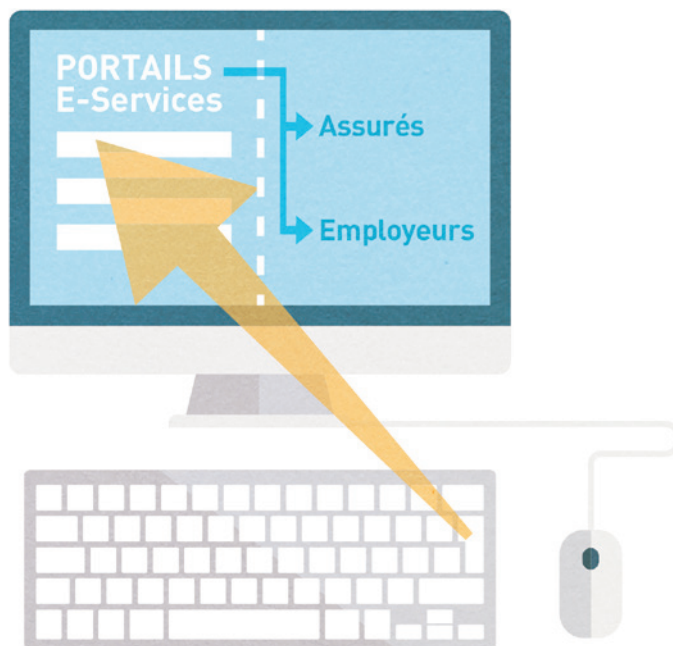
Achillea, la CIEPP pourra exercer ses droits de vote sur 70% de son portefeuille d'actions.

Écobilan Pacta

La Suisse a signé l'Accord de Paris sur le climat en 2015. Afin de s'assurer de la compatibilité climatique des portefeuilles détenus par les établissements financiers suisses (caisses de pension, d'assurances, banques et gestionnaires d'actifs) avec les objectifs climatiques de ces accords, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), a donné la possibilité à toutes les caisses de pension de faire vérifier à titre volontaire leurs portefeuilles d'actions et d'obligations. En 2017, un test pilote basé sur la méthodologie open source Pacta (Paris Agreement Capital Transition Assessment) a été lancé. Un second test a été réalisé et publié en décembre 2020. Ce dernier a enregistré une augmentation du nombre de participations en Suisse (179 institutions financières, dont 106 caisses de pension, 24 compagnies d'assurances et 31 banques). Il intégrait, auprès des actions cotées et des obligations d'entreprise déjà couvertes par le premier test, des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses (voir Test Pacta 2020, *Compatibilité climatique du marché financier suisse*). En participant à ce test, les institutions financières reçoivent une évaluation de l'empreinte carbone de leurs investissements.

Mon tableau de bord LPP

Avec la crise sanitaire, la digitalisation au sein des entreprises s'est accélérée. Elle est même devenue un enjeu majeur en termes stratégiques, de productivité et de relation avec la clientèle. La CIEPP répond déjà aux besoins de ses affiliés en offrant un portail interinstitutionnel permettant aux employeurs d'effectuer, entre autres actions, les mutations de leur personnel pour les 1^{er} et 2^e piliers à travers un seul canal : les e-services employeurs¹. C'est désormais au tour des assurés d'avoir accès à une plateforme dédiée : les e-services assurés. Permettre un accès en tout temps, avoir une vision complète de sa prévoyance professionnelle, se tenir informé, simuler sa retraite sont parmi les avantages de ce nouveau portail. Tour d'horizon.



Fini l'envoi du certificat de prévoyance par courrier. Il est maintenant disponible en ligne grâce à la plateforme digitale de la CIEPP destinée aux assurés : e-services assurés. Sécurisée, intuitive, facile d'utilisation, la plateforme est consultable en français, en anglais et en allemand. Elle est disponible sur les supports usuels : PC, tablette, téléphone mobile.

« Un tableau de bord complet de la situation de l'assuré au regard de son 2^e pilier. »

Outre les pièces liées au parcours de l'assuré durant son assujettissement auprès de la CIEPP, directement téléchargeables, il est possible de consulter un grand nombre de documents concernant l'institution et d'avoir accès à des informations exclusives. Le portail met également à disposition un programme de simu-

lations en vue notamment de calculer une retraite anticipée ou d'effectuer un versement pour un encouragement à la propriété (EPL). Ces simulations permettent d'évaluer les impacts financiers liés aux différentes options qu'offre la loi et les dispositions réglementaires de la CIEPP.

Quels sont les avantages pour l'assuré ?

- Bénéficier d'un espace sécurisé dédié à son 2^e pilier
- Avoir une vue d'ensemble et en temps réel de son 2^e pilier
- Accéder à tous ses documents et avoir la possibilité de les télécharger
- Suivre l'actualité de la CIEPP et de la LPP
- Procéder à des simulations personnalisées (retraite anticipée, EPL, etc.)
- Bénéficier d'un échange personnalisé et interactif avec la CIEPP
- Faciliter les échanges avec la CIEPP via le formulaire de contact

- Être informé dès qu'un document est déposé dans l'espace sécurisé
- Réduire le nombre et l'envoi de documents imprimés

Tableau de bord

Cette plateforme d'information n'est pas seulement une bibliothèque numérique de documents, elle offre aussi un tableau de bord complet de la situation de l'assuré au regard de son 2^e pilier en temps réel. Ce nouveau moyen de communication avec la CIEPP permet également de réfléchir à une planification financière en fonction de ses besoins et, au-delà, à des choix de vie pour l'avenir.

Mis en fonction en mars 2021, ce nouveau service en ligne a rencontré un franc succès. Des milliers d'assurés se sont enregistrés et connectés. Avec ce nouveau portail, la CIEPP dispose d'une offre digitale globale à la hauteur des services qu'elle souhaite offrir à sa clientèle.

¹ Sauf Neuchâtel. Voir *Bleu Horizon* #9 Mars 2019, p. 6 *Un clic, deux institutions renseignées.*



GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67
Tél. 058 715 31 11

BULLE

Rue Condémine 56
Tél. 026 919 87 40

FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15
Tél. 026 350 33 79

NEUCHÂTEL

Av. du 1er-Mars 18
Tél. 032 727 37 00

PORRENTRUJ

Rue de la Perche 2
Tél. 032 465 15 80